



**Aménagements
cyclables temporaires**

**Loire Forez
agglomération**

Origine des aménagements temporaires

- Une volonté forte de l'agglomération d'encourager, à la suite des mesures gouvernementales post-confinement, la pratique du vélo sur le territoire
- Une demande relayée par les associations cyclables du territoire
- Un traçage provisoire qui permet de tester des aménagements sur des axes qui ne disposaient jusqu'à présent d'aucun aménagement cyclable
- Une expérimentation réalisée souvent à moindre coût

Montbrison

Avenue Thermale

- Aménagement de type **bandes cyclables bidirectionnelles**
- *Longueur : 750m*
- *Coût du marquage temporaire : 5 500€ HT*
- Aménagement temporaire réalisé en juin 2020, et qui a été tracé de façon définitive en novembre 2020 à la demande de la commune



Montbrison / Champdieu

Route de Champdieu

- **Chaussée à voie centrale banalisée**, réalisée mi-décembre 2020
- *Longueur : 2km*
- *Coût : 17 050€ (hors communication)*
- **Aménagement qui a suscité beaucoup d'interrogations de la part des automobilistes** : la communication (panneaux temporaires) et la signalisation ont été renforcés.
- **Effets : baisse du trafic et de la vitesse** (plus proche désormais de la vitesse maximale autorisée), constatés par les radars de comptage :



	Volume de trafic (VL)		V85*	
	sept-19	mars-21	sept-19	mars-21
Sens Champdieu > Montbrison	6613	5541	69 km/h	54 km/h
Sens Montbrison > Champdieu	4597	4260	70 km/h	49 km/h

*La vitesse V85 définit la vitesse en dessous de laquelle circulent 85 % des VL libres (non contraints par la circulation des autres véhicules)

Savigneux

Rue du Champ de Mars

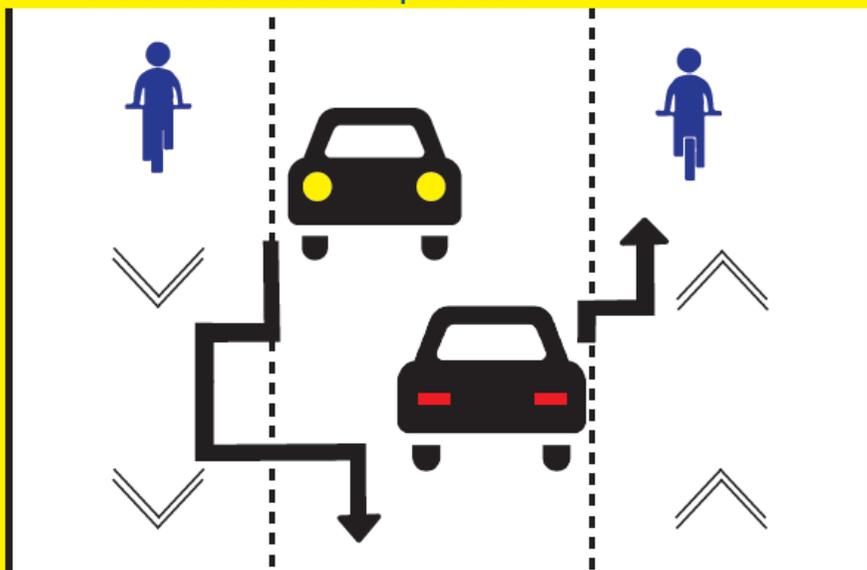
- **Aménagement « mixte » :**
 - Une portion de chaussée en sens unique, avec bandes cyclables unidirectionnelles
 - Une portion de chaussée traitée en CVCB
- *Longueur totale : 600m*
- *Coût : 11 700€ HT*
- Aménagement réalisé en mai 2021, et que la commune souhaite rendre définitif (élus et riverains satisfaits de l'aménagement)



Communication sur les aménagements temporaires

ROUTE DE CHAMPDIEU - CHAMPDIEU ET MONTBRISON UNE CHAUSSÉE À VOIE CENTRALE BANALISÉE POUR :

- réduire la vitesse;
- partager la voirie;
- une circulation sécurisée pour tous.



COMMENT CIRCULER ?

Une Chaussée à Voie Centrale Banalisée (CYCB) est une voie bidirectionnelle, sans sens de circulation prioritaire et avec deux rives larges sur les côtés.

Les véhicules roulent sur la voie centrale et les vélos sont invités à circuler sur les deux rives. Lorsque deux véhicules se croisent, **ils ralentissent**, se déportent légèrement sur les rives avant de se repositionner sur la voie.

Dans une situation de croisement **en présence d'un vélo, la voiture doit attendre derrière lui** avant de reprendre sa place.

NOUVELLES VOIES CYCLABLES pour sécuriser les déplacements



Des aménagements cyclables expérimentaux seront réalisés sur l'avenue Thermale à Montbrison, à partir du ... **juin 2020**, en fonction des conditions météorologiques.

Des marquages jaunes provisoires viendront identifier les bandes cyclables. Ces aménagements permettront aux cyclistes de circuler en toute sécurité, tout en mesurant l'intérêt des montbrisonnais pour ce type de transport.

Les + du vélo

- + C'est un mode de transport du quotidien qui permet la **distanciation sociale**.
- + Il évite le recours massif à la **voiture individuelle** et vient réduire la congestion du trafic.
- + C'est un mode de **déplacement écologique**, **peu coûteux** et qui permet de pratiquer une **activité physique**.

